



Chargé de communication, à temps complet (H/F)

Par voie statutaire ou le cas échéant, par voie contractuelle Cadre d'emploi des attachés (catégorie A)

Nevers Agglomération est l'unique communauté d'agglomération du département de la Nièvre et la 5^{ème} de la région Bourgogne Franche-Comté. Créée le 1^{er} janvier 2003, elle est actuellement composée de 13 communes et compte environ 70.000 habitants. Elle porte des actions et des projets dans des domaines aussi variés que la culture, le développement durable, le tourisme, le développement économique, l'animation sportive.

Nevers Agglomération œuvre au quotidien pour offrir toujours plus de services de qualité à ses habitants et faire ainsi de son territoire un pôle attractif pour voir l'emploi s'y développer et la population s'y installer.

Nevers Agglomération est le centre industriel et commercial du Département. Idéalement situé, puisque à 2 heures seulement de Paris et de Clermont Ferrand, le Territoire de Nevers Agglomération offre une qualité de vie remarquable avec un environnement préservé et un territoire aux loisirs variés.

Dans ce cadre, Nevers Agglomération recherche un **chargé de communication**.

MISSIONS

Au sein de la direction Communication et du Service commun support communication, vous contribuez au développement de la communication de l'établissement. Véritable soutien opérationnel, vous créez les outils et mettez en place les actions qui s'inscrivent dans la stratégie de communication décidée. Vous vous assurez de la synergie des projets et outils de communication dont vous avez la charge.

Ainsi, les principales missions confiées seront les suivantes :

- Participer à l'élaboration des plans de communication et mettre en place les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés par les élus et la direction générale
- Concevoir et mettre en œuvre différents outils et actions de communication (web, réseaux sociaux, édition, newsletter, événement...)
- Participer à la rédaction des supports de communication et d'articles pour le magazine
- Conseiller les services et les directions sur tout point relevant de votre domaine de compétence.

Vous êtes en relation avec les médias (organisation de conférences de presse, rédaction de communiqués et dossiers de presse).

PROFIL :

De formation supérieure en communication, vous justifiez d'une expérience professionnelle significative sur des fonctions similaires dans une collectivité. Vous avez connaissance du contexte administratif ainsi que du socle global de la communication (stratégies, plans, outils et moyens).

Vous maîtrisez les techniques et outils de communication (événementiel, relations médias, écoute et prospective, méthodes d'élaboration de plans de communication...). Vous disposez d'aptitudes à la conduite de projets et à leur suivi. Vous avez une capacité rédactionnelle (écrire pour le web, le magg, plaquettes...), le sens de l'analyse et de la synthèse.

Disponible, vous avez le sens des responsabilités et du travail en équipe, le goût des contacts, une capacité à rendre compte. Vous êtes rigoureux, autonome, réactif, organisé.

Des connaissances en graphisme, et notamment la capacité à utiliser des logiciels spécifiques parmi lesquels Illustrator, Photoshop, Indesign, seraient fortement appréciées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Poste à pourvoir au 1^{er} mai 2019
- Titulaire de la fonction publique ou, à défaut, contractuel (catégorie A)
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire
- COS et CNAS
- Participation employeur à la garantie maintien de salaire
- Travail le soir et le week-end possible lors de réunions ou de manifestations
- Permis B

CONTACT :

Renseignements administratifs : Karine BERTHIER, kberthier@agglo-nevers.fr au 03.86.61.81.39 ou 03.86.61.81.60 (standard)

Si vous pensez correspondre au profil et que le poste vous intéresse, nous vous invitons à nous envoyer votre candidature (CV + lettre de motivation) adressée à M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Nevers, 124 route de Marzy – CS 90041 – 58027 NEVERS CEDEX ou par mail à recrutement@agglo-nevers.fr **au plus tard le 9 avril 2019**